

Réseau Entraide Valais

Concept du programme valaisan d'intervention face à la détresse existentielle

Version du 24 janvier 2013

Table des matières

1.	Résumé	3
1.1	Le suicide et la prévention du suicide en Suisse.....	3
1.2	Le Réseau Entraide Valais	3
1.3	Les valeurs.....	4
1.4	Mandat	4
1.5	Missions	5
1.5.1	Identification et mise en réseau collaborative des partenaires.....	5
1.5.2	Formation et développement des compétences	5
1.5.3	Information/communication	6
1.5.4	Mission de développement et recherche	6
1.6	Mandats de prestations	7
1.7	Financement	7
3.	Introduction.....	8
1.8	Contexte initial et cadre de réalisation	8
1.8.1	Le suicide et la prévention du suicide en Suisse.....	8
1.8.2	Le programme valaisan de prévention de la détresse existentielle et du suicide.....	9
1.9	La détresse existentielle : une problématique complexe.....	11
1.10	La notion d'entraide.....	13
2.	Les valeurs	14
3.	Missions et activités du Réseau Entraide.....	17
3.1	Mandat et périmètre de l'activité.....	17
3.2	Mission d'identification et mise en réseau collaborative des partenaires	18
3.3	Mission de formation et développement des compétences.....	19
3.4	Mission d'information/communication	21
3.5	Mission de développement et recherche :	22
4.	Modèle de fonctionnement du Réseau Entraide	23
4.1	L'organisation du programme	23
4.2	Un modèle à différents niveaux d'intervention	24
4.2.1	La population :.....	24
4.2.2	Les sentinelles :.....	24
4.2.3	Les intervenants :.....	25
4.2.4	Les soignants :	25
4.3	Mandats de prestations avec les associations Parspas et le 143 La Main Tendue.....	25
5.	Evaluation et suivi.....	27
5.1.1	Evaluation du programme	27
5.1.2	Le Label Réseau Entraide	28
6.	Financement.....	29
6.1	Processus budgétaire.....	29
7.	Annexes	30
7.1	Annexe 1 : Charte éthique du Réseau Entraide.....	31
7.2	Annexe 2 : Budget 2014.....	Erreur ! Signet non défini.

1. Résumé

1.1 Le suicide et la prévention du suicide en Suisse

Entre 1300 et 1400 personnes décèdent chaque année en Suisse suite à un suicide (environ 1000 hommes pour 400 femmes), ce qui représente quatre décès par suicide chaque jour, soit un taux de suicide de 19,1 pour 100'000 habitants. Ces chiffres placent malheureusement notre pays parmi les pays présentant un taux de suicide supérieur à la moyenne. En outre, entre 15'000 et 25'000 personnes font une tentative de suicide chaque année en Suisse, dont 10'000 (environ 4000 hommes et 6000 femmes) seulement sont recensées et traitées sur le plan médical.

En 2005, l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) rédige un rapport sur « Le suicide et la prévention du suicide en Suisse », en réponse au postulat sur la prévention du suicide déposé au Conseil national le 13 juin 2002 par le député Hans Widmer. Ce postulat est une initiative parlementaire, la plus récente sur le sujet, qui fait référence par son contenu à de précédentes interventions parlementaires. En vue du taux élevé de suicide en Suisse, ces différentes initiatives demandent au Conseil Fédéral de développer des activités dans le domaine de la prévention du suicide.

Du point de vue de la Confédération, étant donné que les suicides et tentatives de suicide ne peuvent être englobés dans la notion de maladie (au sens de l'art. 118, al. 2, let. C Cst.), les possibilités d'agir pour la Confédération sont limitées. C'est alors aux cantons qu'incombe la prévention du suicide, partie intégrante du domaine des soins de santé et de la promotion de la santé. Le suicide et la tentative de suicide n'étant pas des problèmes limités au seul individu, le thème relèvera de la santé publique, leur prévention représentant un enjeu de société.

1.2 Le Réseau Entraide Valais

C'est à partir d'une réflexion sur des données interpellantes sur la santé des valaisans et suite aux recommandations émanant du rapport Widmer que sont initiés, en 2007, le programme de promotion de la santé mentale et de prévention de la souffrance psychique en Valais, ainsi que le programme cantonal valaisan de prévention de la détresse existentielle et du suicide.

En début d'année 2007, le Service de Santé Publique de l'Etat du Valais (SSP) et la Commission Cantonale de Promotion de la Santé (CCPS) décident de déléguer la mise en œuvre de ce projet aux Institutions Psychiatriques du Valais Romand de l'Hôpital du Valais (IPVR/HVs), qui conceptualisent et mettent sur pied, avec l'aide de différents partenaires, le programme valaisan d'intervention face à la détresse existentielle, présenté sous le label « Réseau Entraide ».

Fonctionnel depuis 2008, l'objectif prioritaire de ce programme consiste à identifier, sur le terrain, les différents partenaires actifs dans le domaine de la détresse et du suicide et de développer une mise en réseau collaborative de leurs activités. L'orientation d'agir en amont de l'acte suicidaire, en s'intéressant préalablement à la détresse existentielle, a été décidée et

suivie par l'ensemble des instances chargée de la mise en œuvre de ce programme. Il s'agit dès lors de développer et de consolider les compétences des partenaires pour fonctionner de manière optimale. Une communication efficace est également développée, destinée aux intervenants professionnels et bénévoles, aux usagers et à leurs proches, ainsi qu'au tout public, afin de rendre plus disponibles et accessibles les ressources d'entraide existantes.

1.3 Les valeurs

Le Réseau Entraide se veut être un outil au service de la population valaisanne, des usagers des soins, de leurs proches, des professionnels de la santé, du social, du pédagogique et des institutions, des représentants de la vie politique et du gouvernement.

L'originalité de cette démarche repose sur la dynamique spontanée et participative qui a prévalu à sa mise en route et à son développement. C'est le souci du respect des valeurs partagées dans les domaines de la santé, du social et du pédagogique concernant le soulagement de la souffrance au cœur des associations et institutions publiques valaisannes qui en est le point de convergence. L'impulsion de cette démarche librement consentie et réalisée par ses auteurs est apparue dans une dynamique d'emblée collégiale et participative, venant des professionnels de la base et du terrain, et se développe à l'intention des autorités institutionnelles et politiques du canton selon une dynamique ascendante.

En se voulant aussi explicite et exhaustif que possible, le programme vise une large diffusion dans l'opinion en se situant d'emblée sur le terrain de l'information et contribuant ainsi d'ores et déjà à changer les croyances encore trop souvent erronées au sujet de la détresse existentielle et de sa prise en charge. Il veut être la marque d'une volonté claire de communication entre les intervenants du réseau socio-sanitaire valaisan, les usagers et leurs proches, les institutions publiques et la population valaisanne et espère ainsi contribuer à la notoriété des associations et institutions du Canton du Valais.

Toutes les informations et activités mises en place par le programme font l'objet d'une large diffusion dans l'opinion, ceci dans un langage explicite et profane. Cette diffusion permet à la population d'y trouver les ressources nécessaires au développement autonome de la santé. La communication fait partie intégrante des compétences de ce programme comme de la quête de la notoriété nécessaire à l'attention dont elle sera créditée.

Notons pour finir que ce réseau d'entraide est la résultante d'une démarche subsidiaire qui émane des institutions et associations cantonales partenaires, et dont le but est de soutenir les autres interventions en matière d'orientation et d'entraide face à la détresse existentielle lorsque les ressources déjà mises en place ne sont pas suffisantes. En aucun cas cette démarche ne doit se substituer au travail et à l'action des professionnels déjà présents, mais au contraire s'y conformer.

1.4 Mandat

Le mandat confié par l'Etat du Valais (SSP et CCPS) au département de Psychiatrie de l'Hôpital du Valais (IPVR/HVs) consiste à penser, développer et soutenir un programme permettant d'optimiser les ressources cantonales en matière de prévention de la détresse existentielle et

du suicide. La priorité de ce dernier se situe dans la constitution d'un réseau de partenaires, en rendant explicites et accessibles les moyens d'y accéder.

Cette démarche s'inscrivant d'emblée dans une dynamique participative, les différentes associations et institutions valaisannes en lien avec la détresse existentielle en Valais sont partie prenante de ce programme qui leur est destiné. Le Réseau Entraide concerne d'une part les intervenants du réseau socio-sanitaire valaisan, mais il concerne également la population, les personnes en souffrance et leurs proches. Le programme s'adresse en outre de manière plus générale à la société, dans un but de déstigmatisation de la souffrance psychique et de sensibilisation des élus politiques à cette problématique qui nécessite de constantes évolutions.

1.5 Missions

1.5.1 Identification et mise en réseau collaborative des partenaires

La priorité de ce programme se situe dans l'identification et la mise en lien des différents intervenants significatifs au niveau cantonal relativement à la prise en charge de la souffrance existentielle, ce qui comprend l'identification de leurs projets, ainsi que la mise à jour d'un répertoire de leurs activités. Le Réseau Entraide vise à réunir dans une même intention et sous un label identique les institutions publiques et privées du canton et de créer ainsi un réseau d'intervention opérationnel, qui devienne un véritable outil de travail d'utilité publique pour le canton du Valais.

Les activités relatives à cette mission sont les suivantes :

- Identification des associations et institutions partenaires et de leurs missions respectives.
- Prise de contact et maintien du lien avec les partenaires.
- Organisation d'espaces de rencontres réguliers entre les partenaires.

1.5.2 Formation et développement des compétences

Cet axe a pour mission d'offrir aux partenaires du Réseau Entraide la possibilité d'acquérir les conceptions, les aptitudes et les outils nécessaires à l'application opérationnelle d'un modèle de prise en charge collaboratif et convivial de la détresse existentielle. La viabilité et la durabilité du réseau dépendent étroitement des possibilités qu'ont les différents partenaires de développer ensemble leurs savoirs et savoir-faire. Il s'agit donc d'assurer un programme de formation adaptable et évolutif, entièrement dédié aux attentes et besoins des intervenants.

Le Réseau Entraide offre la possibilité aux intervenants de participer à des séances d'intervisions mensuelles régionalisées, qui consistent en des lieux de rencontres et d'échanges autour de situations complexes où se potentialisent les expériences et connaissances de chacun. Le programme a également pour mission de sensibiliser le tout public, ou certaines organisations (école, groupement professionnels ou associatifs) à la problématique de la détresse existentielle, en donnant les clés d'accès aux ressources existantes.

Les activités relatives à cette mission sont les suivantes :

- Organisation de la formation pour le tout public et les intervenants partenaires du REVs : sensibilisations tout public, scolaires et professionnelles ; formation sur le travail en réseau ; formation continue spécialisée selon les demandes des professionnels.
- Organisation, soutien à l'organisation, participation à des manifestations destinées aux professionnels et/ou au tout public (conférence, congrès, symposium).
- Participation à la formation des étudiants HES des filières sociales et santé.
- Organisation et animation de séances mensuelles d'intervisions.

1.5.3 Information/communication

L'information a non seulement pour objectif de permettre à la population valaisanne et aux intervenants de bénéficier des prestations de ce réseau, mais également d'engager un véritable débat de société sur la question de l'entraide et de la souffrance existentielle. Il s'agit de déployer un programme d'information destiné au tout public et aux professionnels des institutions publiques et privées, en vue d'informer sur les ressources pour mieux prévenir les situations de détresse existentielle au sein de la population valaisanne.

Les activités relatives à cette mission sont les suivantes :

- Travail de communication avec les différents médias valaisans, avec pour objectif d'informer sur les ressources existantes en lien avec la détresse existentielle.
- Développement et maintien du site Internet www.revs.ch, dont la mise à jour des ressources, suivi du forum, mise à jour des news (politique sociale et sanitaire) et de l'agenda (manifestations des partenaires REVs).
- Création et diffusion de documents sur le programme (flyers, cartes de visite, etc.).
- Organisation et animation d'un stand sur les marchés hebdomadaires, en lien avec les différents CCPP des IPVR et les partenaires REVs.

1.5.4 Mission de développement et recherche

Il s'agit d'investir dans le développement à long terme du programme d'intervention, cela en consolidant, en développant et en adaptant le réseau de compétences. Il semble en effet souhaitable que ce programme s'inscrive sur la durée : par la pérennisation, dans un premier temps, de ses actions et par le développement de moyens pour évaluer l'impact de ces mêmes démarches. Il convient également de se tenir informé des priorités de santé publique pour le canton afin d'orienter les actions du Réseau Entraide dans leurs sens, en proposant des projets de développement adaptés aux besoins des politiques, des professionnels et de la population.

Les activités relatives à cette mission sont les suivantes :

- Evaluation des activités entreprises au sein du programme.
- Développement de projets en lien avec les besoins de la santé publique.

1.6 Mandats de prestations

Mandatées par le Réseau Entraide pour assurer cette fonction, les associations « 143 La Main Tendue » ainsi que « Parspas » sont désignées comme les portes d'entrées du réseau pour la population, donc pour toutes les personnes en détresse ainsi que les personnes au contact d'une personne en détresse dans la société. Cette fonction particulière de porte d'entrée fait l'objet d'un contrat de prestations entre ces structures et les instances responsables du programme.

Le Réseau Entraide bénéficie également des compétences de Parspas concernant les sensibilisations scolaires et professionnelles. La délégation de ces prestations est réglée dans le contrat précité.

1.7 Financement

Le Copil du REVs (SSP, CCPS, HVs) se réunit une fois par an pour évaluer les attentes et les prestations à fournir par le REVs. Les besoins exprimés au sein du Copil font l'objet d'un budget annuel, établi pour le 30 mars au plus tard pour l'année suivante. Ce budget spécifique est intégré au budget du département de Psychiatrie et de l'HVS. Aucun excédent de charges pour le département de Psychiatrie n'est subventionné par l'Etat concernant le mandat du REVs.

Le SSP prévoit à son budget annuel (en concertation avec l'HVs), les montants nécessaires au paiement des prestations de l'HVs en relation avec les besoins exprimés ci-dessus. Le SSP verse à la fin de chaque exercice à l'HVs un montant forfaitaire correspondant au budget alloué, moyennant un décompte de l'HVs. Ce programme est financé par l'Etat du Valais (DFIS – SSP) et à cet égard, un décompte est mis en place, susceptible de permettre de suivre et d'évaluer aussi précisément que possible l'évolution de sa gestion financière. Le Département de Psychiatrie/HVs tient une comptabilité distincte pour ce mandat.

3. Introduction

1.8 Contexte initial et cadre de réalisation

1.8.1 Le suicide et la prévention du suicide en Suisse

Presque tout un chacun est confronté, une fois dans sa vie, à un ou plusieurs suicides ou tentatives de suicide, dans son cercle familial, social et/ou professionnel. Mais individus et société restent démunis face à cette problématique, porteuse de préjugés, d'erreurs de jugements ainsi que d'un fort tabou.

Selon l'OMS, en l'an 2000, 815'000 personnes se sont suicidées dans le monde, ce qui représente un taux de mortalité mondial annuel de 14,5 pour 100'000 habitants, ou un décès toutes les 40 secondes. Mais les décès imputables au suicide ne représentent que la pointe de l'iceberg : en plus de ces décès, beaucoup de gens survivent à des tentatives de suicide. De même, chaque personne décédée laisse derrière elle beaucoup d'autres personnes (famille et amis) – les survivants – dont la vie sera profondément affectée sur de nombreux plans.

En Suisse, le suicide est la cause de 1 à 2% des décès enregistrés. 10% des Suisses commettent une ou plusieurs tentatives de suicides au cours de leur vie, et une personne sur deux fait état de pensées suicidaires.

Entre 1300 et 1400 personnes décèdent chaque année en Suisse suite à un suicide (environ 1000 hommes pour 400 femmes), ce qui représente quatre décès par suicide chaque jour, soit un taux de suicide de 19,1 pour 100'000 habitants. Ces chiffres placent malheureusement notre pays parmi les pays présentant un taux de suicide supérieur à la moyenne (14,5 pour 100'000), derrière la Russie, la Hongrie, la Slovaquie, la Finlande et la Croatie, et correspondent à ceux relevés en Autriche, en Belgique et en France.

En considérant la diminution des décès dus aux accidents de la route et de ceux liés au sida, le suicide devient la première cause de mortalité chez les hommes âgés de 15 à 44 ans. Dans la mesure où le risque de suicide augmente avec l'âge et compte tenu du vieillissement démographique de la population, on peut s'attendre à une augmentation du nombre de décès par suicide chez les personnes âgées au cours des prochaines années.

Selon certaines estimations, entre 15'000 et 25'000 personnes font une tentative de suicide chaque année en Suisse, dont 10'000 (environ 4000 hommes et 6000 femmes) seulement sont recensées et traitées sur le plan médical. Notons que ces chiffres ne tiennent pas compte des comportements autodestructeurs ou autos agressifs habituels, comme la consommation excessive d'alcool ou de drogues. On ne dispose guère de connaissances scientifiques permettant d'expliquer pourquoi la Suisse enregistre un taux de suicide relativement élevé par rapport à ses voisins. En effet, les facteurs qui exposent les individus à un risque plus élevé de tentative de suicide ou de suicide sont complexes et concomitants. Il n'existe donc pas d'explication unanimement admise sur ce phénomène.

En 2005, l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) rédige un rapport sur « Le suicide et la prévention du suicide en Suisse », en réponse au postulat sur la prévention du suicide déposé

au Conseil national le 13 juin 2002 par le député Hans Widmer. Ce postulat est une initiative parlementaire, la plus récente sur le sujet, qui fait référence par son contenu à de précédentes interventions parlementaires. En vue du taux élevé de suicide en Suisse, ces différentes initiatives demandent au Conseil Fédéral de développer des activités dans le domaine de la prévention du suicide.

Dans ce rapport, l'OFSP décrit des mesures possibles pour prévenir les suicides. Parmi celles-ci, on distingue celles relevant de la santé publique, qui s'adressent à l'ensemble de la population, et celles du domaine des soins, adaptées à des groupes à risques spécifiques.

Les mesures relevant de la santé publique ont pour mission d'influencer les conditions de vie et l'environnement de la population générale, de certains groupes et d'individus. Elles visent la promotion de la santé, en améliorant l'aptitude individuelle à gérer les problèmes et la détection précoce dans le domaine de la prévention du suicide, ainsi que la sensibilisation de la population à la notion de détresse/souffrance existentielle, l'accessibilité et la promotion de structures à bas seuil, ainsi que l'établissement de guidelines sur le traitement du suicide. D'autre part, les mesures de soins, relatives aux soins médicaux dans le domaine de la prévention du suicide, comprennent une amélioration des connaissances des intervenants quant à la prise en charge des personnes qui ont fait une tentative de suicide, sont en situation de crise et/ou ont des pensées suicidaires.

Au niveau international, tant l'OMS que les Nations Unies encouragent les programmes nationaux de prévention du suicide, considérant que ceux-ci ne sont pas uniquement du ressort médical. En effet, seules la coopération et la coordination d'un grand nombre d'acteurs permettent la mise en place de tels programmes de prévention. Plusieurs pays en Europe, essentiellement nordiques, sont déjà dotés d'un programme national de prévention du suicide.

En 2005, le rapport Widmer constate que la Suisse ne dispose pas d'un programme national, et que l'éventail de mesures en la matière est relativement restreint, ne concerne qu'un petit nombre de centres régionaux, principalement situés en Suisse romande, et relève essentiellement de l'initiative privée. Les mesures sont destinées principalement aux adolescents et jeunes adultes, et cible de manière insuffisante les personnes âgées.

Du point de vue de la Confédération, étant donné que les suicides et tentatives de suicide ne peuvent être englobés dans la notion de maladie (au sens de l'art. 118, al. 2, let. C Cst.), les possibilités d'agir pour la Confédération sont limitées. C'est alors aux cantons qu'incombe la prévention du suicide, partie intégrante du domaine des soins de santé et de la promotion de la santé. Le suicide et la tentative de suicide n'étant pas des problèmes limités au seul individu, le thème relèvera de la santé publique, leur prévention représentant un enjeu de société.

1.8.2 Le programme valaisan de prévention de la détresse existentielle et du suicide

En Valais, dans le cadre du programme de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents 2006-2008, le Service de la Santé Publique (SSP) de l'Etat du Valais, en collaboration avec la Commission Cantonale de Promotion de la Santé (CCPS), identifie, parmi de nombreux thèmes, trois objectifs absolument prioritaires qui étaient :

- 1- La promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique
- 2- La réduction de la consommation abusive d'alcool et la lutte contre la consommation de substances délétères et pouvant créer une dépendance comme le tabac, le cannabis
- 3- La promotion de la santé mentale.

L'idée sous-jacente au choix de ces trois objectifs est la mise en évidence de domaines qui nécessitent des efforts particuliers. En effet, on reconnaît des résultats importants dans d'autres domaines : dépistage et lutte contre le cancer, vaccination, campagnes d'information contre les maladies infectieuses, campagnes contre les accidents de la route, etc. Mais qu'en est-il de la santé mentale en Valais ?

Les rapports sur la santé des valaisans, édités par l'Observatoire Valaisan de la Santé (OVS) et par l'OFSP, démontrent qu'il existe un taux de suicide relativement élevé en Valais et en Suisse, en comparaison avec le reste de l'Europe. C'est à partir d'une réflexion sur ces résultats interpellant et suite aux recommandations émanant du rapport Widmer que sont initiés, en 2007, le programme de promotion de la santé mentale et de prévention de la souffrance psychique en Valais, ainsi que le programme cantonal valaisan de prévention de la détresse existentielle et du suicide.

En début d'année 2007, le Service de Santé Publique de l'Etat du Valais (SSP) et la Commission Cantonale de Promotion de la Santé (CCPS) décident de déléguer la mise en œuvre de ce projet aux Institutions Psychiatriques du Valais Romand de l'Hôpital du Valais (IPVR/HVs), qui conceptualisent et mettent sur pied, avec l'aide de différents partenaires, le programme valaisan d'intervention face à la détresse existentielle, présenté sous le label « Réseau Entraide ». Par l'établissement d'un programme valaisan de prévention du suicide, ces instances publiques souhaitent que l'accès à une aide spécifique, professionnelle ou non, soit favorisé et que les tentatives de suicide soient systématiquement l'occasion d'une évaluation et d'une prise en charge médico-psycho-sociale.

Fonctionnel depuis 2008, l'objectif prioritaire de ce programme consiste à identifier, sur le terrain, les différents partenaires actifs dans le domaine de la détresse et du suicide et de développer une mise en réseau collaborative de leurs activités. L'orientation d'agir en amont de l'acte suicidaire, en s'intéressant préalablement à la détresse existentielle, a été décidée et suivie par l'ensemble des instances chargées de la mise en œuvre de ce programme. Il s'agit dès lors de développer et de consolider les compétences des partenaires pour fonctionner de manière optimale. Une communication efficace est également développée, destinée aux intervenants professionnels et bénévoles, aux usagers et à leurs proches, ainsi qu'au tout public, afin de rendre plus disponibles et accessibles les ressources d'entraide existantes.

But global : Mise en place d'un concept cantonal concerté de prévention de la détresse existentielle et du suicide, sous la forme d'un réseau d'intervention et de soutien opérationnel destiné à la population valaisanne.

1.9 La détresse existentielle : une problématique complexe

La question de la détresse existentielle, qui inclut notamment la problématique du suicide, représente à la fois une préoccupation majeure de notre société et une problématique particulièrement complexe. Complexité liée à l'intrication de paramètres culturels, sociaux, existentiels et biologiques – par exemple en relation avec des souffrances liées à des maladies graves. Complexité accentuée encore du fait que chaque situation de détresse existentielle est singulière et qu'il ne saurait exister aucune norme, aucun standard en la matière. L'organisation de notre société, en disciplines et sciences spécialisées comme en institutions exécutant des prestations précisément délimitées, se prête mal à des interventions dans des domaines aussi complexes. Ces mêmes institutions représentent néanmoins d'importantes et précieuses ressources d'action et de compétences, pour autant qu'elles soient potentialisées par le partage concerté de leurs différentes compétences spécialisées.

Bien que le rapport de l'Office Fédéral de la Santé Publique sur « Le suicide et la prévention du suicide en Suisse » (avril 2005) ait par exemple mentionné que la question du suicide ne soit pas à considérer comme une problématique liée à une maladie, celle-ci n'en demeure pas moins confiée à la médecine et à la psychiatrie lorsqu'elle s'exprime de façon aiguë, urgente ou extrême. En effet, quand se présente un risque potentiel de passage à l'acte, l'appréciation comme la prise en charge de ces comportements ultimes de détresse existentielle sont confiés à la psychiatrie. Jugée complexe et délicate, cette évaluation du risque lié à la détresse suscite également une grande inquiétude auprès de toute personne ou de tout citoyen accompagnant une personne en situation de détresse. À cela s'ajoute une tendance propre à notre société à vouloir professionnaliser, voire médicaliser plus qu'il ne le faudrait la prise en charge relationnelle ou psychologique de telles situations (sans par ailleurs que les ressources humaines pour la mener à bien soient suffisantes, ni même que les méthodes employées aient réellement fait leurs preuves).

À trop vouloir professionnaliser ce type d'intervention, la société laisse croire à tort que seuls des experts spécialistes puissent intervenir en la matière, alors qu'il s'agit effectivement d'une compétence sociale inhérente à l'être humain. La crainte des citoyens de venir en aide à leurs concitoyens est non-seulement accentuée par ce sentiment de ne pas savoir agir en expert, mais également par une tendance marquée de notre société à la « judiciarisation » et à l'exigence d'une qualité parfaitement contrôlée qui engage la responsabilité de ceux qui agissent. Ces craintes inhibent finalement l'expression des compétences d'entraide naturelles des citoyens. En d'autres termes, intervenir dans une situation de détresse existentielle représente pour le citoyen certains risques qui souvent l'empêchent d'agir, alors même que son aide pourrait être une ressource précieuse pour la personne concernée.

Le Réseau Entraide s'est mis en place en tenant compte à la fois de la complexité de la problématique, du risque de surmédicalisation et des ressources et des compétences naturelles déjà existantes au sein de la population comme des institutions publiques. Il propose d'organiser les ressources et compétences afin de permettre aux différents acteurs impliqués d'apporter une réponse proportionnée et adaptée à l'intensité et à la nature de la situation de détresse. À ce titre, le Réseau Entraide se fonde sur cinq principes cardinaux :

- 1- L'encadrement des compétences sociales naturelles d'entraide.
- 2- Le transfert de compétences entre les professionnels des institutions publiques et des associations poursuivant les mêmes buts en matière d'intervention face à la détresse existentielle.
- 3- La mise à disposition de ressources et de moyens basés sur l'adéquation des réponses apportées à des situations de détresse en fonction de l'appréciation de leur intensité ainsi que de leur degré d'urgence.
- 4- L'instauration d'une dynamique de réseau efficace et coordonnée permettant la bonne circulation des compétences comme l'encadrement ajusté de chaque situation de détresse existentielle rencontrée.
- 5- La pérennisation à long terme du processus engagé au sein du réseau par une dynamique évaluative et adaptative souple en fonction de l'évolution des besoins de la société valaisanne.

L'organisation du réseau permet de définir plusieurs niveaux d'intervention, allant de la sentinelle en contact avec une personne confrontée à des aléas difficiles de l'existence, à une prise en charge médicalisée dans les situations où la détresse représente un danger imminent pour la personne concernée ou ses proches. Chacun de ces niveaux est à la fois encadré par des intervenants formés à cet effet et dispose d'une ligne d'appel permanente permettant un encadrement immédiat dans les situations d'urgence ou particulièrement intenses.

Les personnes engagées dans chacun de ces niveaux bénéficient d'une formation adaptée spécialement mise sur pied par le programme, autant que d'un encadrement direct par un référent et des séances mensuelles d'intervisions assurées par un médecin-psychiatre dans les différentes régions du canton. Toutes les institutions et les personnes impliquées dans le réseau s'engagent à se référer et à respecter la charte des valeurs¹ définie par le label « Réseau Entraide ».

En outre, le Réseau Entraide évalue également régulièrement l'état de la détresse existentielle dans le canton auprès de la population, des intervenants de terrain et des institutions engagées, afin de pouvoir en informer les autorités politiques cantonales.

Le concept de ce programme d'intervention, présenté dans ce document, tient compte de ces différents aspects, tels qu'ils ont été réfléchis, discutés et conceptualisés par l'ensemble des nombreux partenaires impliqués dans le processus.

¹ Annexe 1 : Charte éthique du Réseau Entraide

1.10 La notion d'entraide

La détresse existentielle est une réalité vécue individuellement ou collectivement dans une même famille ou dans un même groupe de personnes qui peuvent avoir comme trait commun de partager les mêmes difficultés de la vie quotidienne. En cela, la détresse existentielle est multiforme et omniprésente dans toutes les couches de la société. Elle peut certes conduire à des souffrances physiques et psychiques extrêmes et provoquer toute sorte de maladies somatiques et psychiatriques et donner lieu à des conduites à risque graves, y compris le suicide, mais elle ne doit pas être confondue ni réduite à ces seuls états aigus qui n'en constituent que la pointe de l'iceberg.

Ces états les plus extrêmes exigent des interventions professionnelles urgentes avec des moyens et des compétences spécifiques qui sont à disposition de l'Hôpital du Valais (HVs). Les hôpitaux de Sion, Sierre, Martigny et l'hôpital du Chablais à Monthey, ainsi que l'hôpital psychiatrique de Malévoz assurent pour le Valais romand un service d'urgences 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pouvant intervenir à la demande du médecin régulateur (144), du psychiatre de piquet disponible via le 144, des médecins de garde dans les communes, des services de police et de la population. Les urgences médicales et psychiatriques sont l'affaire de l'HVs et relèvent de sa seule compétence.

La mission qui est confiée au Réseau Entraide est d'intervenir en amont des crises aiguës. Il s'agit d'offrir une écoute attentive et compatissante à toute personne en détresse afin de créer avec elle un lien chaleureux, de confiance réciproque et une collaboration respectueuse de sa dignité humaine. Il s'agit aussi de repérer dans son réseau familial et social les liens significatifs existants qui peuvent être réactivés et renforcés, car ils sont souvent la meilleure réponse à l'isolement, au sentiment de solitude et de rejet qui nourrissent toutes les formes de détresse. Il s'agit enfin de renforcer, le cas échéant, son capital social en créant avec cette personne et ses proches de nouveaux liens directs ou indirects avec ce réseau pour leur permettre de bénéficier des multiples ressources relationnelles, symboliques et matérielles dont il dispose.

Mais un capital social ne se résume pas à la possession d'un « carnet d'adresses » d'amis ou de connaissances, ni à l'existence de ressources diverses dans son environnement si leur accès est difficile et si leur disponibilité n'est pas assurée au moment où le besoin se fait sentir. Pour garantir l'efficacité dans chacune des interventions, il convient de veiller aux caractéristiques structurales et fonctionnelles du réseau d'aide mis en place en collaboration avec la personne en détresse, c'est-à-dire veiller aux liens établis directement avec elle sans oublier les liens à tisser entre intervenants pour mobiliser au mieux les ressources. Les notions d'accessibilité, de disponibilité, d'échanges et de proximité sont par conséquent des conditions nécessaires au succès de cette mission.

La mise en réseau des intervenants des différentes institutions et associations valaisannes est ainsi l'occasion de réfléchir dans un contexte de proximité régionale (Sion/Sierre, Martigny/Monthey) aux moyens à mettre en place pour offrir à la population en détresse l'aide qu'elle attend et qu'il est possible de dispenser, en tenant compte des ressources « naturelles » existantes et de celles que le REVs peut apporter en complément.

2. Les valeurs

La démarche, dont le présent document rend compte, évolue dans un cadre de valeurs clairement défini et discuté. La valeur cardinale fondamentale qui oriente la présente démarche est celle de l'utilité publique. Le programme se veut être un outil au service de la population valaisanne, des usagers des soins, de leurs proches, des professionnels de la santé, du social, du pédagogique et des institutions, des représentants de la vie politique et du gouvernement.

A visée utilitaire, il se base sur des valeurs de qualité et d'efficacité qui déterminent le choix des ressources, des données et des méthodes qui servent à sa réalisation. Il est rendu possible par la capacité des acteurs qui le pilotent et le réalisent à représenter solidairement l'intérêt général. A cet égard, l'ensemble de cette démarche se veut totalement explicite et transparente afin d'être ouverte au plus grand nombre d'acteurs impliqués dans la question de la détresse existentielle en Valais. C'est la raison pour laquelle cette démarche s'inscrit également dans une dynamique participative et pluriculturelle. Le programme tire ses ressources des compétences professionnelles de ses auteurs ainsi que de tous les acteurs qui y participent et qui contribuent à son développement.

L'originalité de cette démarche repose sur la dynamique spontanée et participative qui a prévalu à sa mise en route et à son développement. C'est le souci du respect des valeurs partagées dans les domaines de la santé, du social et du pédagogique concernant le soulagement de la souffrance au cœur des associations et institutions publiques valaisannes qui en est le point de convergence. L'impulsion de cette démarche librement consentie et réalisée par ses auteurs est apparue dans une dynamique d'emblée collégiale et participative venant des professionnels de la base et du terrain et se développe à l'intention des autorités institutionnelles et politiques du canton selon une dynamique ascendante.

En se voulant aussi explicite et exhaustif que possible, le présent programme vise une large diffusion dans l'opinion en se situant d'emblée sur le terrain de l'information et contribuant ainsi d'ores et déjà à changer les croyances encore trop souvent erronées au sujet de la détresse existentielle et de sa prise en charge. Il veut être la marque d'une volonté claire de communication entre les intervenants du réseau socio-sanitaire valaisan, les usagers et leurs proches, les institutions publiques et la population valaisanne et espère ainsi contribuer à la notoriété des associations et institutions du Canton du Valais.

Ce programme est réalisé dans le souci de l'économicité en optimisant l'adéquation entre les compétences et les ressources internes d'une part et la qualité de la démarche inspirée par des méthodes et des savoir-faire fiables. Il permet ainsi l'économie d'une sollicitation excessive et onéreuse à des organismes extérieurs de *consulting*. Sa réalisation est intégrée dans les activités des associations et institutions adhérentes et ne nécessite qu'un investissement financier minimal.

La mise en place de ce programme constitue en soi une tâche permanente. L'utilité essentielle d'une telle démarche réside dans le processus lui-même : des collaborateurs de différentes associations, institutions et domaines de prise en charge entrent en contact, créent des liens, dressent le tableau de la situation actuelle, évaluent les besoins, les comparent aux offres et discutent des différentes variantes du développement de ce réseau. Ce faisant, ils doivent confronter leurs propres conceptions des valeurs, discuter des principes directeurs et échanger

leur savoir. Cette démarche a dans ce sens un puissant effet de garantie de la qualité, de stimulation et d'innovation professionnelle.

Le programme se base sur une éthique de la convivialité. La problématique de la détresse existentielle ne peut devenir une préoccupation collective qu'à partir du moment où elle est largement débattue et définie dans la cité. Elle trouve sa place dans le souci de la vie partagée et donc de la convivialité. L'esprit solidaire d'entraide représente un des plus précieux piliers de cette éthique, car il conduit au partage complémentaire des compétences, des savoirs et des informations. Il permet à chacun de contribuer au projet commun et d'y trouver sa place et son rôle. L'entourage et les liens naturels doivent être intégrés et reconnus dans cette éthique comme l'espace générique et fondamental de la convivialité. Le proche sert de ressource et d'entraide à chaque étape de la vie d'un individu pour qui il demeure le partenaire le plus précieux.

Les objectifs du programme reposent sur la notion de soulagement de la détresse propre de l'être humain dans notre société. Davantage qu'un savoir, cette démarche propose surtout un savoir-faire basé sur des aptitudes humaines et relationnelles. Par conséquent, elle ne s'inscrit pas dans une conception de la connaissance basée sur la seule spécialisation mais plutôt comme une pratique inhérente à l'existence humaine et à ses activités existentielles. Le réseau vise à penser et activer les ressources spécifiquement humaines et donc relationnelles qui permettent de soulager l'être souffrant. Il se base sur les liens et les interactions à l'œuvre dans la nature et dans la société, entre les hommes, les différentes sphères de la connaissance humaine, mais aussi entre les différentes pratiques et les différents savoirs des intervenants présents sur le terrain valaisan. Les valeurs qui fondent l'activité du réseau peuvent dès lors reposer clairement sur une éthique humaine du soulagement et du lien qui vise à soigner en reliant.

Une éthique fondée sur le lien inclut implicitement plusieurs valeurs liées à la relation humaine et ne peut prendre forme que dans le respect de l'altérité, de la subjectivité et de l'autonomie des êtres en relation. La nature des souffrances dont s'occupe le réseau est intrinsèquement existentielle, subjective et donc singulière à chaque sujet qui l'expérimente. Chacun des acteurs de cette relation intervient avec sa propre « grammaire », soit-elle celle de l'imagination comme de la raison, dans sa propre définition du monde, avec ses propres ressources et sa propre créativité. La rencontre qui se noue dans la relation d'aide ne peut se faire que dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'autre, et être de nature intersubjective, c'est-à-dire impliquant la subjectivité tant des intervenants que des personnes souffrantes.

Le canton du Valais donne l'opportunité, par ce programme, de conceptualiser, de planifier et de mettre en application une démarche inédite pour la prise en charge de la détresse existentielle dans la société. Cette démarche tire son originalité des particularités et de la singularité de la population valaisanne autant que de la participation, voire de l'enthousiasme de ses acteurs. Centrée sur les besoins de la population, la dynamique participative et co-constructive qui la sous-tend doit permettre l'expression d'une créativité stimulante et incitative. La créativité demeurant sans doute l'un des pivots sur lequel s'appuie la compétence de la santé.

Toutes les informations et activités mises en place par le programme font l'objet d'une large diffusion dans l'opinion, ceci dans un langage explicite et profane. Cette diffusion permet à la population d'y trouver les ressources nécessaires au développement autonome de la santé. La

communication fait partie intégrante des compétences de ce programme comme de la quête de la notoriété nécessaire à l'attention dont elle sera créditée.

Pour finir, ce réseau d'entraide est la résultante d'une démarche subsidiaire qui émane des institutions et associations cantonales partenaires, et dont le but est de soutenir les autres interventions en matière d'orientation et d'entraide face à la détresse existentielle lorsque les ressources déjà mises en place ne sont pas suffisantes. En aucun cas cette démarche ne doit se substituer au travail et à l'action des professionnels déjà présents, mais au contraire s'y conformer.

Le cadre des interventions est posé par une charte des valeurs, qui définit la déontologie soutenant le fonctionnement du Réseau Entraide et qui précise l'engagement de différentes institutions et associations partenaires vis-à-vis de cette démarche collaborative.

3. Missions et activités du Réseau Entraide

3.1 Mandat et périmètre de l'activité

Le mandat confié par l'Etat du Valais (SSP et CCPS) au département de Psychiatrie de l'Hôpital du Valais (IPVR/HVs) consiste à penser, développer et soutenir un programme permettant d'optimiser les ressources cantonales en matière de prévention de la détresse existentielle et du suicide. La priorité de cette démarche se situe dans la constitution d'un réseau de partenaires, en rendant explicites et accessibles les moyens d'y accéder. Il s'agit par là même de lever le tabou sur la problématique de la souffrance existentielle et du suicide.

Confié à la psychiatrie de l'HVs, cette dernière, en concertation avec les mandataires, a défini l'orientation et les buts du programme cantonal d'intervention face à la détresse existentielle. Dans l'intention de tenir compte autant des recommandations scientifiques de pratiques préventives que des spécificités locales du terrain dans lequel celles-ci sont destinées à être mises en pratique, il est décidé lors de la phase d'initiation que cette démarche s'inscrirait d'emblée dans une dynamique participative, selon un processus ascendant, à savoir que le programme ne consisterait pas en l'application d'un modèle de campagne de prévention prédéfini, mais au contraire, naîtrait d'une réflexion collaborative entre les différentes ressources en lien avec cette problématique sur le terrain.

Les différentes associations et institutions valaisannes en lien avec la détresse existentielle en Valais sont donc partie prenante de ce programme qui leur est destiné. Le Réseau Entraide concerne d'une part les intervenants du réseau socio-sanitaire valaisan, mais il concerne également la population, les personnes en souffrance et leurs proches. Le programme s'adresse en outre de manière plus générale à la société, dans un but de déstigmatisation de la souffrance psychique et de sensibilisation des élus politiques à cette problématique qui nécessite de constantes évolutions.

Conformément au concept défini de manière concertée entre les auteurs et acteurs partenaires de la démarche, le programme s'organise autour de quatre axes, tous en interrelation :

3.2 Mission d'identification et mise en réseau collaborative des partenaires

La priorité de ce programme se situe dans l'identification et la mise en lien des différents intervenants significatifs au niveau cantonal, relativement à la prise en charge de la souffrance existentielle. Ceci comprend l'identification de leurs projets, ainsi que la mise à jour d'un répertoire de leurs activités. Le Réseau Entraide vise à réunir dans une même intention et sous un label identique les institutions publiques et privées du canton et de créer ainsi un réseau d'intervention opérationnel, qui devienne un véritable outil de travail d'utilité publique pour le canton du Valais.

De nombreux acteurs agissent pour faire face à la détresse, aux comportements suicidaires et à leurs conséquences. Chacun d'eux le fait au mieux des compétences et des ressources qui lui sont proches. L'intention initiale de ce programme consiste à réunir ces partenaires dans un réseau d'intervention, susceptible de rassembler et de potentialiser les compétences des uns et des autres. Il s'agit de créer un véritable chaînage d'intervention, afin de déterminer les missions de chacun dans le cadre du réseau existant, et cela dans le but d'offrir une prise en charge et un soulagement optimal à l'être en souffrance.

En vue d'un transfert de compétences relationnelles vers les personnes confrontées à la détresse existentielle d'un proche ou d'un citoyen, ce réseau repose sur une logique à plusieurs niveaux d'intervention possibles, en apportant des réponses circonstanciées à la personne en proie à des difficultés existentielles. Ce réseau tient compte à la fois de la complexité de la problématique (enjeux sous-jacents multiples, d'ordre culturel, individuel, social ou autres), du risque de surmédicalisation et des ressources et compétences naturelles d'entraide existantes au sein de la population comme des institutions publiques.

Fondée sur un processus dynamique et participatif, toute institution privée ou publique valaisanne intéressée par la démarche et les valeurs de ce programme peut en tout temps intégrer le réseau, le but étant de constituer des lieux ouverts et créatifs de rencontre pour imaginer des solutions dans les offres de prise en charge et d'intervention.

Objectif : Initier et soutenir une mise en réseau collaborative des différents partenaires du réseau socio-sanitaire valaisan afin de déterminer les missions de chacun dans le cadre du réseau existant, et de créer un véritable chaînage d'intervention pour une prise en charge et un soulagement optimal de l'être en souffrance.

Les activités relatives à cette mission sont les suivantes :

- Identification des associations et institutions partenaires et de leurs missions respectives.
- Prise de contact et maintien du lien avec les partenaires.
- Organisation d'espaces de rencontres réguliers entre les partenaires.

3.3 Mission de formation et développement des compétences

Cet axe représente un pilier nécessaire au bon fonctionnement du Réseau Entraide en visant le développement de compétences spécifiques en matière d'intervention collaborative et participative entre les différentes institutions/associations partenaires. Il s'agit d'offrir à tous les partenaires une base de formation solide sur les thématiques de la détresse existentielle et du travail en réseau, en misant sur l'idée du partage et du transfert de ressources et compétences.

Plusieurs offres de formation sont proposées, allant de la sensibilisation à la détresse existentielle destinée à toute personne ou groupement intéressé à la problématique, aux cours de spécialisation à l'intervention de crise pour les professionnels de la santé et du social, en passant par des rencontres sur la thématique des pratiques de réseau et du travail collaboratif, fondé sur la mise en commun des ressources et compétences.

Cet axe a pour mission d'offrir aux partenaires du Réseau Entraide la possibilité d'acquérir les conceptions, les aptitudes et les outils nécessaires à l'application opérationnelle d'un modèle de prise en charge collaboratif et convivial de la détresse existentielle. La viabilité et la durabilité du réseau dépendent étroitement des possibilités qu'ont les différents partenaires de développer ensemble leurs savoirs et savoir-faire. Il s'agit donc d'assurer un programme de formation adaptable et évolutif, entièrement dédié aux attentes et besoins des intervenants.

Le Réseau Entraide offre la possibilité aux intervenants de participer à des séances d'intervisions mensuelles régionalisées, qui consistent en des lieux de rencontres et d'échanges autour de situations complexes où se potentialisent les expériences et connaissances de chacun. Cette démarche vise à offrir aux intervenants du réseau un encadrement et du soutien dans leur pratique. Ces groupes régionaux représentent des espaces réguliers de partages interinstitutionnels, ouverts à toutes les associations et institutions partenaires du Réseau Entraide. Animées par les médecins cadres des différents centres de compétences en psychiatrie et psychothérapie (CCPP), ces rencontres régulières et régionalisées (Monthey-Martigny, Sion-Sierre, Haut Valais) rassemblent les compétences et les potentialisent pour une meilleure résolution de problèmes, assurant des relais et des suivis concertés et légitimés par les différents partenaires présents.

Le Réseau Entraide a également pour mission de sensibiliser le tout public, ou certaines organisations (école, groupement professionnels ou associatifs) à la problématique de la détresse existentielle, en donnant les clés d'accès aux ressources existantes.

Objectif : Développer et assurer un programme de formation sur mesure qui réponde aux besoins et attentes des différents acteurs du REVs et qui permette de créer des lieux de rencontre qui potentialisent les compétences de chacun pour faire face à la détresse existentielle. Organiser et animer des sensibilisations et des manifestations pour le tout public.

Les activités relatives à cette mission sont les suivantes :

- Organisation de la formation pour le tout public et les intervenants partenaires du REVs : sensibilisations tout public, scolaires et professionnelles ; formation sur le travail en réseau ; formation continue spécialisée selon les demandes des professionnels.
- Organisation, soutien à l'organisation, participation à des manifestations destinées aux professionnels et/ou au tout public (conférence, congrès, symposium).

- Participation à la formation des étudiants HES des filières sociales et santé.
- Organisation et animation de séances mensuelles d'intervisions.

3.4 Mission d'information/communication

L'information est directement subordonnée aux compétences du réseau et des professionnels pour répondre à la problématique de la prise en charge de la détresse existentielle. L'identification du réseau, sa coordination, le développement de ses ressources et de ses compétences sont des conditions préalables nécessaires qui doivent toujours précéder les notions d'information et de sensibilisation. L'information a non seulement pour objectif de permettre à la population valaisanne et aux intervenants de bénéficier des prestations de ce réseau, mais également d'engager un véritable débat de société sur la question de l'entraide et de la souffrance existentielle.

Pour cela, le Réseau Entraide collabore avec les différents média valaisans, qu'il s'agisse de la presse écrite, télévisée ou radiophonique. Il dispose également d'une plate-forme Internet, dont les buts essentiels sont d'informer la population sur les différentes ressources disponibles en Valais, en y facilitant l'accès, ainsi que de permettre aux différents intervenants et partenaires de pouvoir disposer d'un espace supplémentaire pour contribuer à une meilleure prise en charge collaborative de la détresse existentielle. Le site Internet permet en outre aux partenaires de diffuser à l'ensemble du réseau les informations quant à leurs offres de prestations, leurs manifestations ou leurs actualités.

Le Réseau Entraide assure, en lien avec les différents centres régionaux de compétences en psychiatrie et psychothérapie (CCPP), une présence à l'année sur les différents marchés hebdomadaires valaisans, et cela afin d'améliorer l'accessibilité des offres sociales et soignantes à la population du canton.

Objectif : Déployer un programme d'information destiné au tout public et aux professionnels des institutions publiques et privées en vue d'informer sur les ressources existantes pour mieux prévenir les situations de détresse existentielle au sein de la population valaisanne.

Les activités relatives à cette mission sont les suivantes :

- Travail de communication avec les différents médias valaisans, avec pour objectif d'informer sur les ressources existantes en lien avec la détresse existentielle.
- Développement et maintien du site Internet www.revs.ch, dont la mise à jour des ressources, suivi du forum, mise à jour des news (politique sociale et sanitaire) et de l'agenda (manifestations des partenaires REVs).
- Création et diffusion de documents sur le programme (flyers, cartes de visite, etc.).
- Organisation et animation d'un stand sur les marchés hebdomadaires, en lien avec les différents CCPP des IPVR et les partenaires REVs.

3.5 Mission de développement et recherche :

Il s'agit d'investir dans le développement à long terme du programme d'intervention, cela en consolidant, en développant et en adaptant le réseau de compétences. Il semble en effet souhaitable que ce programme s'inscrive sur la durée : par la pérennisation, dans un premier temps, de ses actions et par le développement de moyens pour évaluer l'impact de ces mêmes démarches. Il s'agit entre autres pour cela de créer des synergies avec des réseaux de compétences déjà actifs au niveau local, national ou international.

Face à la complexité du phénomène de la détresse et du suicide, il serait évidemment illusoire de croire qu'une simple action ponctuelle apporterait à elle seule une solution fiable. Pour être efficace, un programme de prévention ne peut être que le prolongement d'une attention permanente portée par la société sur l'ensemble de la problématique de la détresse existentielle et du suicide. Inscrit dans la durée, ce programme de prévention doit donc pouvoir rendre compte de la qualité de son action comme de ses résultats.

Evaluer son effet à l'aune du seul nombre de morts par suicide serait une grande erreur de par l'ampleur des aspects qui ainsi ne seraient pas pris en compte. Ce n'est qu'à l'aide de ressources scientifiques spécifiques qu'il est possible de prendre en compte toute la complexité de ce problème et qu'il est possible d'évaluer la portée et le développement du programme tout en assurant sa qualité. A cet effet, une collaboration avec les ressources scientifiques du canton comme d'ailleurs semble souhaitable (IPVR, OVS, HES, UNIL, etc.).

Le but est de mettre en place un processus constructif, à savoir non pas des impacts du programme en terme de diminution de la détresse, mais une évaluation formative visant à améliorer l'intervention en identifiant les difficultés, les points d'achoppement dans les activités mises en œuvre et les correctifs à y apporter. La phase d'implémentation du projet permet l'analyse des écarts entre ce qui était projeté, en lien avec le concept, et sa réelle mise en application sur le terrain. Cette évaluation doit viser au-delà du simple monitoring administratif, et cela en définissant et en explicitant une liste de facteurs facilitants et de facteurs limitants, identifiés par les gestionnaires, intervenants et bénéficiaires du projet.

Il convient également de se tenir informer des priorités de santé publique pour le canton afin d'orienter les actions du Réseau Entraide dans leurs sens, en proposant des projets de développement adaptés aux besoins des politiques, des professionnels et de la population.

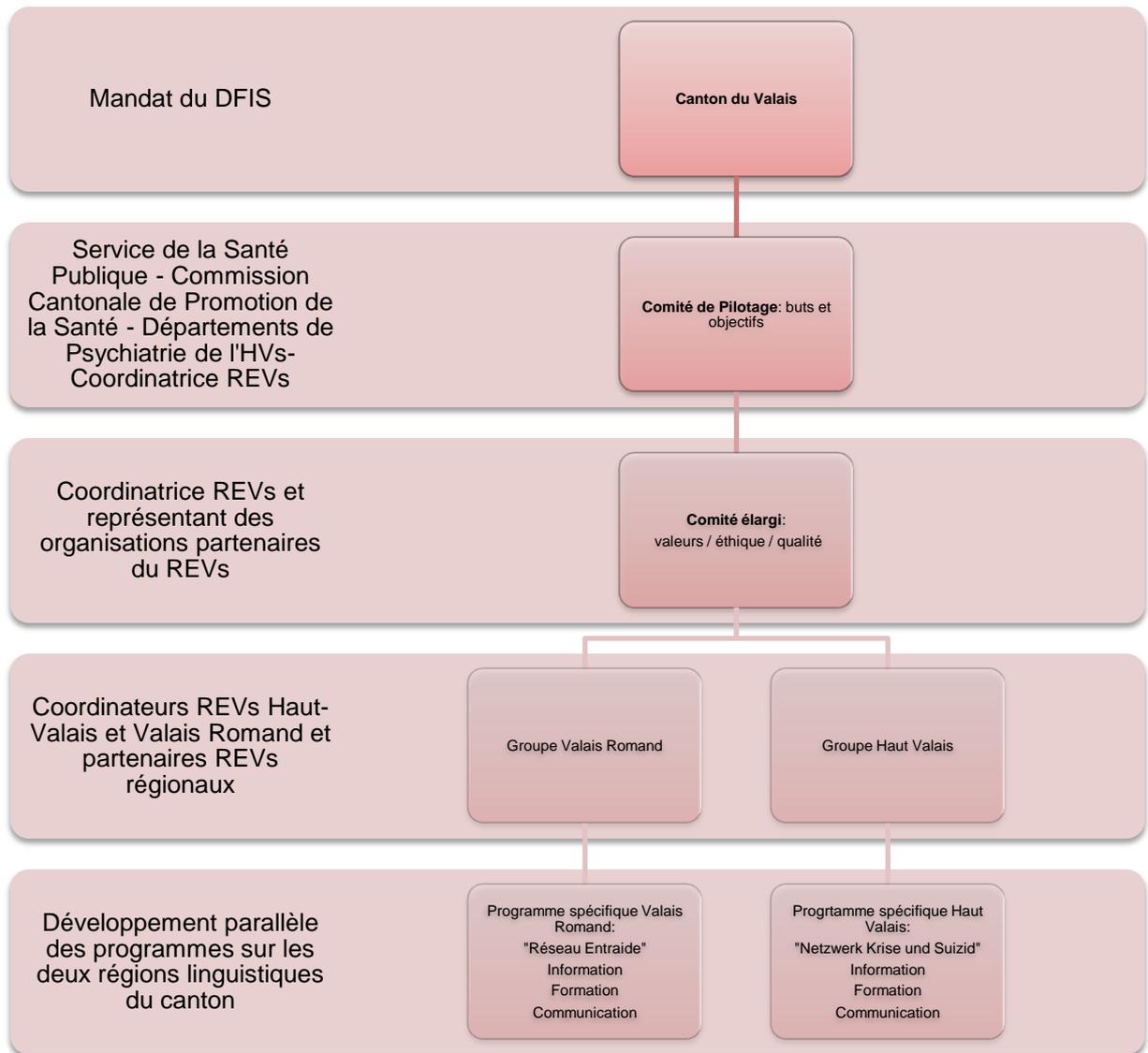
Objectif : Inscire ce programme dans la durée en rendant compte de la qualité de son action comme de ses résultats. Proposer des projets de développement en lien avec les besoins de la santé publique.

Les activités relatives à cette mission sont les suivantes :

- Evaluation des activités entreprises au sein du programme.
- Développement de projets en lien avec les besoins de la santé publique.

4. Modèle de fonctionnement du Réseau Entraide

4.1 L'organisation du programme



4.2 Un modèle à différents niveaux d'intervention

L'organisation du réseau permet de définir plusieurs niveaux d'intervention, allant de la sentinelle en contact avec une personne confrontée à des aléas difficiles de l'existence, à une prise en charge médicalisée dans les situations où la détresse représente un danger imminent pour la personne concernées ou ses proches.

Chacun de ces niveaux est à la fois encadré par des intervenants formés à cet effet et dispose d'une ligne d'appel permanente permettant un encadrement immédiat dans les situations d'urgence ou particulièrement intenses. Les personnes engagées dans chacun de ces niveaux bénéficient d'une formation adaptée spécialement mise sur pied par le programme Réseau Entraide autant que d'un encadrement direct par un référent et des séances mensuelles d'intervisions assurées par un médecin-psychiatre dans chaque région du canton.

Quatre types d'acteurs, qui agissent à des niveaux d'intervention différents, sont distingués en fonction de leur degré d'implication dans la problématique du soulagement de la détresse existentielle :

4.2.1 La population :

Par population est compris chaque individu qui, de par sa constitution, est sensible et peut venir en contact, indépendamment de son rôle, sa position sociale, sa religion, son travail, son sexe ou son âge, à la souffrance existentielle, qu'elle soit propre ou qu'il s'agisse de celle d'autrui.

Le programme informe la population sur le fait que les institutions et associations du canton sont réunies et organisées, et qu'elles sont disponibles pour répondre aux situations de détresse que peut vivre un individu. Il s'agit de transmettre une ou des clés d'accès aux individus en souffrance et à leurs proches, afin de leur signifier que leur détresse peut être entendue et qu'il existe des intervenants, inscrits dans un réseau fonctionnel, prêts à les aider.

4.2.2 Les sentinelles :

La sentinelle est une personne qui, de par sa fonction professionnelle ou humaine, peut être facilement en contact avec la détresse existentielle. Il s'agit d'une figure qui n'est pas forcément impliquée directement et par mandat dans la prévention/promotion de la santé, mais qui est stratégiquement positionnée dans le tissu social, de façon telle à être particulièrement réceptive à des situations concernant la souffrance existentielle. Dans ce sens, sa fonction devient importante dans la possibilité de reconnaître la personne en souffrance et de permettre son orientation ou son éventuelle entrée en contact avec d'autres ressources opportunes du réseau. En outre, la sentinelle peut assurer un suivi de la personne en détresse, du fait de sa position de terrain qui lui permet de maintenir un contact régulier et personnalisé. Pour ce faire, elle est soutenue dans cette fonction par les intervenants du réseau.

Le programme sensibilise les sentinelles à différentes situations de détresse, tout en développant leurs compétences relationnelles naturelles de premiers secours, ainsi que celles d'aide et d'orientation vers les ressources adéquates.

4.2.3 Les intervenants :

L'intervenant est une figure qui, par et spécifiquement par sa propre fonction, est formé et impliqué de manière active dans l'intervention en matière de détresse existentielle. Celui-ci, ou la structure qu'il représente, fait partie de l'ensemble des partenaires qui constituent le réseau d'intervention face à la détresse existentielle. Ses fonctions d'aide, de soutien, d'écoute, d'appréciation, comme celle d'orientation vers des structures adéquates sont élargies sur la base des compétences acquises en la matière.

Le programme offre une formation aux intervenants qui les met en lien et qui leur permet de développer ces compétences, de sorte à ce qu'ils puissent ensuite assurer un rôle de référence dans leur propre institution. Le programme assure l'encadrement des intervenants, via la mise en place de groupes régionaux d'intervisions et de soutien, la mise à disposition de compétences spécialisées en psychiatrie dans les cas d'urgence, ainsi que de formations continues et de spécialisations.

4.2.4 Les soignants :

Il s'agit de la catégorie des professionnels qui intervient de façon pertinente et spécialisée dans le soin des souffrances psychosociales en lien avec la détresse existentielle. Cela concerne les professionnels de la santé qui sont formés de façon spécifique et impliqués dans le processus d'évaluation du potentiel et du risque suicidaire et de sa prise en charge thérapeutique.

Le programme offre aux soignants des possibilités de spécialisation via la formation continue en fonction des besoins liés à leurs pratiques.

4.3 Mandats de prestations avec les associations Parspas et le 143 La Main Tendue

Mandatées par le Réseau Entraide pour assurer cette fonction, les associations « 143 La Main Tendue »² ainsi que « Parspas »³ sont désignées comme les portes d'entrées du réseau pour la population, donc pour toutes les personnes en détresse ainsi que les personnes au contact d'une personne en détresse dans la société. Cette fonction particulière de porte d'entrée pour le Réseau Entraide fait l'objet d'un contrat de prestations entre ces structures et les instances responsables du programme.

² L'association se positionne comme institution bénévole mais de qualité professionnelle d'écoute téléphonique (tél. 143) en faveur de personnes désemparées en Valais. Vis-à-vis des interpellateurs elle vise, dans le respect de la personne et de ses convictions, à desserrer leur angoisse, à clarifier leur situation et, si besoin est, à les orienter vers d'autres personnes ou institutions spécialisées.

³ L'association « Parspas », fondée en 2002, est une association d'entraide réunissant des bénévoles dans le but de venir en aide aux personnes et aux proches confrontés à la problématique du suicide. Elle a, depuis sa création, amorcé un débat public sur le problème du suicide dans le canton du Valais tout en mettant en œuvre un réseau de bénévoles sensibilisés à cette problématique.

Pour assurer cette mission, les intervenants de ces deux associations s'engagent à suivre de manière régulière les différentes formations dispensées par le programme et participent aux espaces de rencontres du Réseau Entraide.

Le Réseau Entraide bénéficie également des compétences de Parspas concernant les sensibilisations scolaires et professionnelles. La délégation de ces prestations est réglée dans le contrat précité.

5. Evaluation et suivi

Le réseau oriente l'ensemble de ses activités sur la base du présent concept, conçu et proposé par les instances organisatrices et les membres partenaires, en s'ajustant et s'accordant continuellement aux rapports de révision qui rendent compte des différentes évaluations et appréciations effectuées.

Ce programme est financé par l'Etat du Valais (DFIS – SSP) et à cet égard, un décompte est mis en place, susceptible de permettre de suivre et d'évaluer aussi précisément que possible l'évolution de sa gestion financière. Celui-ci vise à établir des échanges financiers équitables entre ses usagers, ses membres adhérents assurant leurs prestations, ses partenaires et ses propres besoins qui concernent son fonctionnement administratif.

5.1.1 Evaluation du programme

Plus que dans tout autre domaine, les actions en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de soins donnés à la population doivent, dans celui de la santé mentale, être particulièrement adaptées aux spécificités socioculturelles régionales comme aux singularités des personnes auxquelles elles s'adressent.

Dans le contexte d'un développement sans précédent dans le domaine de la santé mentale, grâce au large consensus qui s'est dégagé aux niveaux international et national, de nombreuses recommandations ont vu le jour depuis le début de ce millénaire en vue d'améliorer le niveau de santé mentale comme celui de la prévention et du soin des troubles mentaux et du comportement.

Comment articuler et faire converger les recommandations et directives découlant d'un processus global qui ne sauraient tenir compte des spécificités locales ou régionales et leur mise en application qui, pour être efficaces nécessitent justement de tenir compte de ces spécificités ? Telle est la question qui doit continuellement être réfléchie pour évaluer ce programme d'intervention.

La détresse existentielle est l'expression d'interactions complexes entre facteurs biologiques, psychologiques, socioculturels et résulte d'un subtil équilibre entre cultures (croyances) locales et mutations sociales. Or, les déterminants socioculturels comme les représentations sociales en matière de santé mentale et de souffrance psychique propres aux différentes populations de cette région sont mal connus.

Parallèlement à la mise en place du Réseau Entraide, un consensus s'est constitué quant à la nécessité d'engager prioritairement une politique et une stratégie de recherche et de mise en œuvre, par le soutien de l'Etat du Valais, d'un programme de promotion de la santé mentale et de prévention des maladies psychiques, réalisé par les institutions publiques sous mandat des autorités politiques valaisannes.

Ce programme de recherche, se fondant sur une méthodologie mixte, au carrefour de l'épidémiologie, des sciences sociales et de l'anthropologie de la santé, vise d'une part une meilleure connaissance des déterminants de la santé mentale en identifiant les représentations socioculturelles et les besoins spécifiques de la population valaisanne en la matière et, d'autre

part, l'exploration des ressources et des lacunes institutionnelles dans ces domaines à l'aide d'indicateurs d'évaluation et d'évolution qu'il tente également de définir.

L'évaluation par ce programme scientifique des représentations, besoins, ressources et attentes des différentes catégories de la population valaisanne ainsi que des différentes institutions et acteurs permet de déterminer des indicateurs pertinents dans l'évaluation du Réseau Entraide et dans la mise en place d'actions correctives qui répondent au mieux aux besoins des différents usagers et intervenants valaisans. Ce type d'évaluation permet de répondre aux enjeux scientifiques, méthodologiques et communicationnels qui se jouent dans la conceptualisation et la programmation d'actions en matière de santé mentale, en tenant compte des spécificités socioculturelles locales et régionales comme de la singularité de chaque citoyen concerné.

5.1.2 Le Label Réseau Entraide

L'ensemble du programme fonctionne sous l'égide d'un label, le Réseau Entraide qui, arboré par une institution, atteste que celle-ci s'engage dans ce réseau en respectant ses valeurs éthiques et ses critères de sécurité et de qualité, en lien avec la charte éthique définie par le programme. Fonctionnant sur un mode ouvert, toute nouvelle institution intéressée par la démarche peut intégrer le réseau et obtenir le label « Réseau Entraide » en donnant accès à certains de ses collaborateurs aux différentes formations et espaces d'échanges proposés par le réseau.

R E S E A U
E N T R A I D E

6. Financement

6.1 Processus budgétaire

Le Copil du REVs (SSP, CCPS, HVs) se réunit une fois par an pour évaluer les attentes et les prestations à fournir par le REVs. Les besoins exprimés au sein de ce Copil font l'objet d'un budget annuel, établi pour le 30 mars au plus tard pour l'année suivante. Ce budget spécifique est intégré au budget du Département de Psychiatrie et de l'HVS. Aucun excédent de charges pour le Département de Psychiatrie n'est subventionné par l'Etat concernant le mandat du REVs.

Le SSP prévoit à son budget annuel (en concertation avec l'HVs), les montants nécessaires au paiement des prestations de l'HVs en relation avec les besoins exprimés ci-dessus. Le SSP verse à la fin de chaque exercice à l'HVs un montant forfaitaire correspondant au budget alloué, moyennant un décompte de l'HVs. Ce programme est financé par l'Etat du Valais (DFIS – SSP) et à cet égard, un décompte est mis en place, susceptible de permettre de suivre et d'évaluer aussi précisément que possible l'évolution de sa gestion financière. Le Département de Psychiatrie/HVs tient une comptabilité distincte pour ce mandat.

7. Annexes

7.1 Annexe 1 : Charte éthique du Réseau Entraide

LA CRÉATION DU RÉSEAU ENTRAIDE RÉSULTE D'UNE DÉMARCHE SUBSIDIAIRE QUI ÉMANE DES INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS CANTONALES PARTENAIRES. SON BUT EST DE SOUTENIR LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET D'ENTRAIDE FACE À LA DÉTRESSE EXISTENTIELLE LORSQUE LES RESSOURCES DÉJÀ MISES EN PLACE NE SONT PAS SUFFISANTES. CETTE DÉMARCHE NE SE SUBSTITUE PAS AU TRAVAIL ET À L'ACTION DES PROFESSIONNELS DÉJÀ PRÉSENTS MAIS, AU CONTRAIRE, S'Y CONFORME.

L'INTERVENANT DU RÉSEAU TRAVAILLE EN CONFORMITÉ AVEC LES VALEURS ET L'ÉTHIQUE DU RÉSEAU.

L'ACTION DE L'INTERVENANT DU RÉSEAU SE SITUE DANS UNE RELATION D'ORIENTATION ET D'AIDE, ET NON PAS DANS UNE RELATION THÉRAPEUTIQUE, QUI ELLE EST UNE RELATION D'INFLUENCE UTILISANT UNE MÉTHODE ET UN SAVOIR-FAIRE DONT L'OBJECTIF EST LE SOULAGEMENT SPÉCIALISÉ DE LA SOUFFRANCE.

L'INTERVENANT DU RÉSEAU RESPECTE LA DIGNITÉ ET LA SINGULARITÉ DES PERSONNES EN DÉTRESSE QUI DEMANDENT UNE AIDE. IL S'ASSURE QUE LES INFORMATIONS TRANSMISES NE SONT ACCESSIBLES QU'AUX PERSONNES ENGAGÉES DANS LE RÉSEAU DONT L'ACCÈS EST PERTINENT ET AUTORISÉ.

LORSQUE L'INTERVENANT SE TROUVE DANS UNE SITUATION QU'IL JUGE COMPLEXE OU URGENTE, IL PEUT CONTACTER LES URGENCES MÉDICALES OU LE RÉFÉRENT ADÉQUAT DANS LE RÉSEAU, ASSURANT AINSI SA RESPONSABILITÉ D'ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER.

AUCUNE RÉTRIBUTION NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE EN ÉCHANGE DU TRAVAIL D'ORIENTATION ET D'AIDE EFFECTUÉ EN TANT QU'INTERVENANT DU RÉSEAU.

L'INTERVENANT DU RÉSEAU RECOURT À L'ENCADREMENT ET À LA SUPERVISION MIS À DISPOSITION PAR LE PROGRAMME, ET EXPRESSÉMENT LORSQU'IL EST CONFRONTÉ À DES SITUATIONS COMPLEXES OU URGENTES.

L'INTERVENANT ASSURE LE RESPECT DU PLANNING D'ACTIVITÉ DANS LEQUEL IL S'ENGAGE. CELA SIGNIFIE QU'IL S'INFORME, RESTE EN CONTACT ET PARTICIPE DE MANIÈRE RÉGULIÈRE AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE RÉSEAU ENTRAIDE.